

## Allianz Global Investors Fund

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 6 A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

R.C.S. Luxembourg B 71.182

### Avis aux Actionnaires

Le Conseil d'administration d'Allianz Global Investors Fund (SICAV) (la « Société ») informe par la présente des modifications suivantes qui prendront effet le 15 décembre 2021 :

Nom du Compartiment	Objet	
	Approche actuelle	Nouvelle approche
Allianz Advanced Fixed Income Euro, Allianz Advanced Fixed Income Short Duration, Allianz Best Styles US Equity, Allianz Climate Transition, Allianz Emerging Markets SRI Bond, Allianz Emerging Markets SRI Corporate Bond, Allianz Euro Credit SRI, Allianz Euro Government Bond, Allianz Euro Inflation-linked Bond, Allianz Europe Equity SRI, Allianz Global Sustainability	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	- Au minimum 20 % de l'univers d'investissement du Compartiment sont considérés comme non investissables sur la base d'une analyse des Facteurs de durabilité, ce qui représente une approche de qualité (« best-in-class »).	- Au minimum 20 % de l'univers d'investissement du Compartiment sont considérés comme ne pouvant pas être investis (c'est-à-dire qu'ils seront exclus) sur la base de la notation ISR
Allianz Asia Innovation  <i>Le compartiment sera repositionné afin de développer l'offre d'investissement en Chine.</i>	<b>Modification du nom du Compartiment</b>	
	Allianz Asia Innovation	Allianz Enhanced All China Equity
	<b>Modification de l'Objectif d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	Accroissement du capital sur le long terme via l'investissement sur les Marchés d'actions asiatiques, hors Japon, avec une orientation sur le développement de produits et services innovants.	Accroissement du capital sur le long terme via l'investissement sur les Marchés d'actions de la RPC, de Hong Kong et de Macao afin d'obtenir un portefeuille diversifié grâce à une combinaison d'approches fondamentales et systématiques pour sélectionner les titres.
	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	- Le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs sur le marché des Actions A chinoises. - Le développement de produits et services innovants concerne des sociétés pour lesquelles les domaines d'innovation incluent, sans s'y limiter, (i) l'innovation de produit : changements apportés à l'offre d'une organisation (produits ou services), (ii) l'innovation de procédé : changements apportés à la manière dont les produits ou services sont créés ou livrés, (iii) l'innovation de positionnement : changements apportés à l'environnement dans lequel les produits ou services sont introduits, et (iv) l'innovation de paradigme : changements apportés aux secteurs sous-jacents qui encadrent la manière dont une organisation fonctionne. - La Restriction relative à Taiwan s'applique. - Indice de référence : MSCI AC Asia Excl. Japan Total Return Net	- Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs sur le marché des Actions A chinoises. - Le Compartiment peut investir jusqu'à 69 % de ses actifs via le Programme FIL. - Indice de référence : MSCI China All Shares Total Return Net
	<b>Modification du Jour de transaction / Jour d'évaluation (Annexe 3 du Prospectus)</b>	
	Luxembourg / Hong Kong	Luxembourg / Hong Kong/RPC (incluant les jours de négociation du Stock Connect Northbound)
	<b>Changement de méthode de gestion des risques (Annexe 4 du Prospectus)</b>	
	Approche par les engagements	Value at Risk relative
	<b>Niveau d'effet de levier prévu en termes d'exposition brute aux produits dérivés de la Valeur nette d'inventaire (Annexe 4 du Prospectus)</b>	
	-	0-2
	<b>Portefeuille de référence (Annexe 4 du Prospectus)</b>	
-	Le portefeuille de référence correspond à la composition de l'indice MSCI China All Shares.	
<b>Changement de Gérant (Annexe 5 du Prospectus)</b>		
Allianz Global Investors Asia Pacific Limited	Cogéré par Allianz Global Investors Asia Pacific Limited et Allianz Global Investors U.S. LLC	
Allianz Best Styles Europe Equity SRI	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	- Au minimum 20 % de l'univers d'investissement du Compartiment sont considérés comme non investissables sur la base d'une analyse des Facteurs de	- Les actifs du Compartiment ne peuvent pas être investis dans des Actions d'émetteurs impliqués dans la production par fracturation hydraulique et/ou qui fournissent des services

Nom du Compartiment	Objet	
	Approche actuelle	Nouvelle approche
	durabilité, ce qui représente une approche de qualité (« best-in-class »).	<ul style="list-style-type: none"> <li>liés à la fracturation hydraulique représentant plus de 5 % de leurs revenus</li> <li>- Les actifs du Compartiment ne peuvent pas être investis dans des Actions d'émetteurs impliqués dans la production d'alcool (limités aux spiritueux) représentant plus de 10 % de leurs revenus</li> <li>- Les actifs du Compartiment ne peuvent pas être investis dans des Actions d'émetteurs impliqués dans la production d'organismes agricoles génétiquement modifiés (OGM) représentant plus de 5 % de leurs revenus</li> <li>- Les actifs du Compartiment ne peuvent pas être investis dans des Actions d'émetteurs impliqués dans la production d'énergie nucléaire et/ou qui fournissent des services relatifs à l'énergie nucléaire représentant plus de 10 % de leurs revenus</li> <li>- Les actifs du Compartiment ne peuvent pas être investis dans des Actions d'émetteurs impliqués dans la production de forage arctique</li> <li>- Les actifs du Compartiment ne peuvent pas être investis dans des Actions d'émetteurs impliqués dans la production de jeux d'argent et/ou impliqués dans la distribution/vente de jeux d'argent et/ou qui fournissent des services relatifs aux jeux d'argent représentant plus de 5 % de leurs revenus</li> <li>- Les actifs du Compartiment ne peuvent pas être investis dans des Actions d'émetteurs impliqués dans la production et/ou l'exploration de sables bitumineux représentant plus de 5 % de leurs revenus</li> <li>- Les actifs du Compartiment ne peuvent pas être investis dans des Actions d'émetteurs impliqués dans la production d'équipements et de services militaires et/ou impliqués dans la distribution/vente d'équipements et de services militaires et/ou qui fournissent des services relatifs à des équipements et services militaires représentant plus de 5 % de leurs revenus</li> <li>- Les actifs du Compartiment ne peuvent pas être investis dans des Actions d'émetteurs impliqués dans la production de matériel pornographique représentant plus de 1 % de leurs revenus et/ou impliqués dans la distribution/vente de matériel pornographique représentant plus de 1 % de leurs revenus</li> <li>- Au minimum 20 % de l'univers d'investissement du Compartiment sont considérés comme ne pouvant pas être investis (c'est-à-dire qu'ils seront exclus) sur la base de la notation ISR</li> <li>- La Restriction d'investissement VAG s'applique</li> </ul>
Allianz China A Opportunities	<b>Changement de Conseiller en investissement (Annexe 5 du Prospectus)</b>	
	Allianz Global Investors Singapore Limited agit en qualité de Conseiller en investissement	-
Allianz China Strategic Bond, Allianz Renminbi Fixed Income	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	- Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs sur les marchés obligataires de la RPC.	- Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs sur les marchés obligataires de la RPC, incluant les obligations dites UIB (« urban investment bonds »)
Allianz Emerging Markets Equity SRI	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	- Au minimum 20 % de l'univers d'investissement du Compartiment sont considérés comme non investissables sur la base d'une analyse des Facteurs de durabilité, ce qui représente une approche de qualité (« best-in-class »).	- Au minimum 20 % de l'univers d'investissement du Compartiment sont considérés comme ne pouvant pas être investis (c'est-à-dire qu'ils seront exclus) sur la base de la notation ISR - La Restriction d'investissement VAG s'applique
Allianz Emerging Markets Short Duration Bond	<b>Modification de l'heure limite de transaction (Annexe 3 du Prospectus)</b>	
	11h00 CET ou CEST, chaque Jour de transaction.	7h00 CET ou CEST, chaque Jour de transaction.
	<b>Changement de Gérant (Annexe 5 du Prospectus)</b>	
<i>Un nouveau gérant renforcera l'équipe Emerging Market Debt à New York, de sorte que la gestion des investissements à l'avenir sera également assurée par Allianz Global Investors U.S. LLC pour ce compartiment.</i>	Cogéré par Allianz Global Investors GmbH (y compris sa succursale britannique) et Allianz Global Investors Asia Pacific Limited	Cogéré par Allianz Global Investors GmbH (y compris sa succursale britannique), Allianz Global Investors Asia Pacific Limited et Allianz Global Investors U.S. LLC

Nom du Compartiment	Objet	
	Approche actuelle	Nouvelle approche
Allianz Emerging Markets Sovereign Bond  <i>Un nouveau gérant renforcera l'équipe Emerging Market Debt à New York, de sorte que la gestion des investissements à l'avenir sera également assurée par Allianz Global Investors U.S. LLC pour ce compartiment.</i>	<b>Modification de l'heure limite de transaction (Annexe 3 du Prospectus)</b>	
	11h00 CET ou CEST, chaque Jour de transaction.	7h00 CET ou CEST, chaque Jour de transaction.
	<b>Changement de Gérant (Annexe 5 du Prospectus)</b>	
	Allianz Global Investors GmbH, agissant par l'intermédiaire de sa succursale britannique	Cogéré par Allianz Global Investors GmbH (y compris sa succursale britannique) et Allianz Global Investors U.S. LLC
Allianz Emerging Markets SRI Bond  Un nouveau gérant renforcera l'équipe Emerging Market Debt à New York, de sorte que la gestion des investissements à l'avenir sera également assurée par Allianz Global Investors U.S. LLC pour ce compartiment.	<b>Modification de l'Objectif d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	Accroissement du capital sur le long terme via l'investissement dans des Titres de créance souverains ou quasi souverains sur les Marchés émergents mondiaux conformément à la Stratégie d'investissement socialement responsable (« Stratégie ISR de type A »).	Accroissement du capital sur le long terme via l'investissement dans des Titres de créance quasi-souverains de Marchés émergents mondiaux. Conformément à la Stratégie d'investissement socialement responsable (Stratégie ISR).
	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	- La Stratégie ISR de type A (y compris les critères d'exclusion) s'applique	- La Stratégie ISR (y compris les critères d'exclusion) s'applique. En outre, les critères d'exclusion suivants s'appliquent : <ul style="list-style-type: none"> <li>· Pour les émetteurs souverains, un modèle de notation interne portant sur divers facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance est appliqué, pour lequel l'indice Freedom House est considéré comme un critère parmi d'autres</li> <li>· Les actifs du Compartiment ne peuvent pas être investis dans des Titres de créance d'émetteurs impliqués dans des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques, armes biologiques, uranium appauvri, phosphore blanc et armes nucléaires)</li> <li>· Les actifs du Compartiment ne peuvent pas être investis dans des Titres de créance d'émetteurs qui tirent plus de 10 % de leurs revenus de l'implication dans le secteur des armes, des équipements militaires et des services</li> <li>· Les actifs du Compartiment ne peuvent pas être investis dans des Titres de créance d'émetteurs qui génèrent plus de 10 % de leurs revenus provenant de l'extraction de charbon thermique ou de l'extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz</li> <li>· Les actifs du Compartiment ne peuvent pas être investis dans des Titres de créance d'émetteurs de sociétés productrices de pétrole et de gaz conventionnels qui génèrent moins de 40 % de leurs revenus à partir du gaz naturel</li> <li>· Les actifs du Compartiment ne peuvent pas être investis dans des Titres de créance d'émetteurs de sociétés de services publics dont la production d'électricité provient à plus de 10 % du charbon</li> <li>· Les actifs du Compartiment ne peuvent pas être investis dans des Titres de créance d'émetteurs de sociétés de services publics dont la production d'électricité provient à plus de 30 % du pétrole et du gaz</li> <li>· Les actifs du Compartiment ne peuvent pas être investis dans des Titres de créance d'émetteurs de sociétés de services publics dont la production d'électricité provient à plus de 30 % de l'énergie nucléaire</li> </ul>
	<b>Changement de Gérant (Annexe 5 du Prospectus)</b>	
Allianz Global Investors GmbH, agissant par l'intermédiaire de sa succursale britannique	Cogéré par Allianz Global Investors GmbH (y compris sa succursale britannique) et Allianz Global Investors U.S. LLC	
Allianz Emerging Markets SRI Corporate Bond  <i>Un nouveau gérant renforcera l'équipe Emerging Market Debt à New York, de</i>	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	- La Stratégie ISR (y compris les critères d'exclusion) s'applique. Tant le Titre de créance à acquérir que le pays de l'émetteur	- La Stratégie ISR (y compris les critères d'exclusion) s'applique et est modifiée comme suit :

Nom du Compartiment	Objet	
	Approche actuelle	Nouvelle approche
<i>sorte que la gestion des investissements à l'avenir sera également assurée par Allianz Global Investors U.S. LLC pour ce compartiment.</i>	concerné doivent répondre aux exigences de la stratégie ISR.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les émetteurs souverains, un modèle de notation interne portant sur divers facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance est appliqué, pour lequel l'indice Freedom House est considéré comme un critère parmi d'autres. Les Titres de créance d'émetteurs autres que des émetteurs souverains ne peuvent pas être acquis si le pays de l'émetteur concerné ne répond pas aux exigences du modèle de notation interne susmentionné.</li> </ul>
	<b>Changement de Gérant (Annexe 5 du Prospectus)</b>	
	Cogéré par Allianz Global Investors GmbH (y compris sa succursale britannique) et Allianz Global Investors Asia Pacific Limited	Cogéré par Allianz Global Investors GmbH (y compris sa succursale britannique), Allianz Global Investors Asia Pacific Limited et Allianz Global Investors U.S. LLC
	<b>Modification d'autres dispositions / restrictions (Annexe 6 du Prospectus)</b>	
	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le montant minimum de souscription applicable à l'investissement en Actions de la Catégorie W26 (H2-EUR) est de 50 millions EUR. Dans certains cas, la Société de gestion peut, à sa discrétion, autoriser des montants minimums d'investissement inférieurs.</li> </ul>
Allianz Europe Equity SRI	Le compartiment est géré conformément à la Stratégie d'investissement durable et responsable de type A (« Stratégie ISR de type A »). La Stratégie ISR de type A sera mise à jour comme indiqué dans le prospectus.	
Allianz Global Credit SRI	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les actifs du Compartiment ne peuvent pas être investis dans des Titres de créance d'émetteurs qui fournissent des services relatifs au tabac représentant plus de 10 % de leurs revenus</li> <li>Les actifs du Compartiment ne peuvent pas être investis dans des Titres de créance d'émetteurs impliqués dans la production de jeux d'argent et/ou de matériel pornographique et/ou impliqués dans la distribution/vente de jeux d'argent et/ou de matériel pornographique représentant plus de 10 % de leurs revenus et/ou qui fournissent des services en lien avec les jeux d'argent et/ou la pornographie représentant plus de 10 % de leurs revenus</li> <li>Les actifs du Compartiment ne peuvent pas être investis dans des Titres de créance d'émetteurs qui sont impliqués dans la production de pétrole et de gaz non conventionnels et/ou qui fournissent des services relatifs au pétrole et au gaz non conventionnels représentant plus de 10 % de leurs revenus</li> <li>Les actifs du Compartiment ne peuvent pas être investis dans des Titres de créance d'émetteurs qui sont impliqués dans la production d'alcool et/ou qui sont impliqués dans la distribution/vente d'alcool représentant plus de 10 % de leurs revenus et/ou qui fournissent des services relatifs à l'alcool représentant plus de 20 % de leurs revenus</li> </ul>
Allianz Global Metals and Mining  <i>Le nouvel indice de référence prend en compte les règles de diversification applicables aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières.</i>	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	- Indice de référence : EUROMONEY Global Mining Total Return Net	- Indice de référence : MSCI ACWI Metals & Mining 30% Buffer 10/40
	<b>Changement du Portefeuille de référence lié à l'Approche de la Value at Risk relative (Annexe 4 du Prospectus)</b>	
	Le portefeuille de référence correspond à la composition de l'indice EUROMONEY Global Mining.	Le portefeuille de référence correspond à la composition de l'indice MSCI ACWI Metals & Mining 30% Buffer 10/40
Allianz Global Water  <i>Cette modification permet au compartiment d'investir dans des actions A chinoises, en particulier celles qui bénéficient des thèmes / tendances que suit le compartiment et le compartiment sera autorisé à participer au développement de ces titres.</i>	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs sur le marché des Actions A chinoises.</li> <li>La Restriction relative à Taïwan s'applique.</li> </ul>
Allianz Green Bond	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	

Nom du Compartiment	Objet	
	Approche actuelle	Nouvelle approche
	- Le Compartiment peut investir jusqu'à 5 % de ses actifs dans des Investissements à haut rendement de Type 2	- Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Investissements à haut rendement de Type 2
Allianz Pet and Animal Wellbeing	<b>Modification et/ou ajout aux Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)</b>	
<i>Cette modification permet au compartiment d'investir dans des actions A chinoises, en particulier celles qui bénéficient des thèmes / tendances que suit le compartiment et le compartiment sera autorisé à participer au développement de ces titres.</i>	-	- Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs sur le marché des Actions A chinoises.

**Les actionnaires qui n'approuvent pas les modifications susmentionnées peuvent demander gratuitement le rachat ou la conversion de leurs actions jusqu'au 14 décembre 2021.**

-----

En outre, le Conseil d'administration informe par la présente des alignements suivants qui prendront effet le 15 décembre 2021 :

Nom du Compartiment	Alignement de la dénomination de l'Indice de référence au sein des Restrictions d'investissement (Annexe 1, Partie B du Prospectus)	
	Approche actuelle	Nouvelle approche
Allianz Advanced Fixed Income Euro	BLOOMBERG BARCLAYS Euro Aggregate 1-10 Year	BLOOMBERG BARCLAYS Euro Aggregate 1-10 Year Total Return
Allianz Advanced Fixed Income Short Duration	BLOOMBERG BARCLAYS Euro Aggregate 1-3 Year	BLOOMBERG BARCLAYS Euro Aggregate 1-3 Year Total Return
Allianz Best Styles Euroland Equity Risk Control	EURO STOXX 50 Total Return	EURO STOXX 50 Total Return Net
Allianz Best Styles Europe Equity SRI	MSCI Europe Ext. SRI 5% Issuer Capped	MSCI Europe Ext. SRI 5% Issuer Capped Total Return Net
Allianz China A Opportunities	MSCI China A	MSCI China A Total Return Net
Allianz Convertible Bond	EXANE Europe Convertible Bond	EXANE Europe Convertible Bond Total Return
Allianz Dynamic Asian High Yield Bond	J.P. MORGAN Asia Credit (JACI) Non Investment Grade	J.P. MORGAN Asia Credit (JACI) Non Investment Grade Total Return
Allianz Emerging Asia Equity	MSCI Emerging Markets Frontier Asia Total Return Net (en USD)	MSCI Emerging Frontier Markets Asia Total Return Net
Allianz Emerging Markets Equity SRI	MSCI Emerging Markets Ext. SRI 5% Issuer Capped	MSCI Emerging Markets Ext. SRI 5% Issuer Capped Total Return Net
Allianz Emerging Markets SRI Bond	J.P. MORGAN ESG Emerging Market Bond (EMBI) Global Diversified	J.P. MORGAN ESG Emerging Market Bond (EMBI) Global Diversified Total Return
Allianz Emerging Markets SRI Corporate Bond	J.P. MORGAN ESG Corporate Emerging Market Bond (CEMBI) Broad Diversified	J.P. MORGAN ESG Corporate Emerging Markets Bond (CEMBI) Broad Diversified Total Return
Allianz Euro Bond	BLOOMBERG BARCLAYS Euro Aggregate	BLOOMBERG BARCLAYS Euro Aggregate Total Return
Allianz Euro Credit SRI	BLOOMBERG BARCLAYS Euro Aggregate Corporates Total Return (en EUR)	BLOOMBERG BARCLAYS Euro Aggregate Corporates Total Return
Allianz Euro Government Bond	IBOXX EUR Sovereigns Eurozone Return (en EUR)	IBOXX EUR Sovereigns Eurozone Total Return
Allianz Euro High Yield Defensive	ICE BOFAML Euro Non-Financial High Yield BB-B Constrained (en EUR)	ICE BOFAML Euro Non-Financial High Yield BB-B Constrained
Allianz Euro Inflation-linked Bond	BLOOMBERG BARCLAYS Euro Government Inflation-Linked Bond	BLOOMBERG BARCLAYS Euro Government Inflation-Linked Bond Total Return
Allianz Euro Investment Grade Bond Strategy	BLOOMBERG BARCLAYS Euro Aggregate Corporates Total Return (en EUR)	BLOOMBERG BARCLAYS Euro Aggregate Corporates Total Return
Allianz German Equity	Indice DAX (Auction)	DAX
Allianz Global Artificial Intelligence	50 % MSCI AC World (ACWI) + 50 % MSCI World Information Technology	50 % MSCI AC World (ACWI) Total Return Net + 50 % MSCI World Information Technology Total Return Net
Allianz Global Credit SRI	BLOOMBERG BARCLAYS Global Aggregate Credit	BLOOMBERG BARCLAYS Global Aggregate Credit Total Return
Allianz Global Intelligent Cities	70 % MSCI AC World (ACWI) + 30 % BLOOMBERG BARCLAYS Global Aggregate	70 % MSCI AC World (ACWI) Total Return Net + 30 % BLOOMBERG BARCLAYS Global Aggregate
Allianz Global Sustainability	DOW JONES Sustainability World Total Return	DOW JONES Sustainability World Total Return Net
Allianz Japan Equity	TOPIX Total Return	TOPIX Total Return Net
Allianz Strategy Select 30	70 % J.P. MORGAN EMU Investment Grade Return + 30 % MSCI World Total Return Net Loc Rebased Last Business Day of Month (en EUR)	70 % J.P. MORGAN EMU Investment Grade Total Return + 30 % MSCI World Total Return Net
Allianz Strategy Select 50	: 50 % J.P. MORGAN EMU Government Bond Investment Grade + 50 % MSCI World Total Return Net Local	50 % J.P. MORGAN EMU Government Bond Investment Grade Total Return + 50 % MSCI World Total Return Net
Allianz Strategy Select 75	75 % MSCI World Total Return Net Local + 25 % J.P. MORGAN EMU Investment Grade	75 % MSCI World Total Return Net + 25 % J.P. MORGAN EMU Investment Grade Total Return

	<b>Alignement de l'Indice de référence respectif pour la Commission de performance des Catégories d'Actions pour lesquelles une Commission de performance peut être appliquée (Annexe 2, Partie B du Prospectus)</b>	
	<b>Approche actuelle</b>	<b>Nouvelle approche</b>
	Allianz Advanced Fixed Income Euro	BLOOMBERG BARCLAYS Euro Aggregate 1-10 Year
Allianz Japan Equity	TOPIX Total Return	TOPIX Total Return Net
Allianz Strategic Bond	BLOOMBERG BARCLAYS Global Aggregate (couvert en USD)	BLOOMBERG BARCLAYS Global Aggregate Total Return (couvert en USD)

-----

En outre, une exclusion générale de certains émetteurs sera applicable à compter du 15 décembre 2021. Cela signifie que tous les compartiments s'abstiennent d'investir directement dans des titres d'émetteurs qui, de l'avis du Conseil d'administration, se livrent à des activités commerciales indésirables. Les activités commerciales indésirables comprennent notamment ce qui suit :

- Certaines armes controversées : le type d'armes controversées qui entrent dans le champ d'application de la politique d'exclusion peut être mis à jour de temps à autre et peut être consulté sur le site internet [https://regulatory.allianzgi.com/ESG/Exclusion\\_Policy](https://regulatory.allianzgi.com/ESG/Exclusion_Policy).
- Charbon : les émetteurs exerçant des activités commerciales liées au charbon ne seront concernés par la politique d'exclusion que s'ils répondent à certains critères quantitatifs. Ces critères peuvent être mis à jour ponctuellement et consultés sur le site Internet [https://regulatory.allianzgi.com/ESG/Exclusion\\_Policy](https://regulatory.allianzgi.com/ESG/Exclusion_Policy).

-----

En outre, le Conseil d'administration informe par la présente des changements suivants qui prendront effet le 15 décembre 2021 :

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>Objet</b>	
	<b>Approche actuelle</b>	<b>Nouvelle approche</b>
Allianz Advanced Fixed Income Euro, Allianz Advanced Fixed Income Short Duration, Allianz China Strategic Bond, Allianz Convertible Bond, Allianz Credit Opportunities, Allianz Dynamic Asian High Yield Bond, Allianz Emerging Markets Short Duration Bond, Allianz Enhanced Short Term Euro, Allianz Euro Bond, Allianz Euro Bond Short Term 1-3 Plus, Allianz Euro Bond Strategy, Allianz Euro High Yield Bond, Allianz Euro High Yield Defensive, Allianz Euro Inflation-linked Bond, Allianz Euro Investment Grade Bond Strategy, Allianz European Bond Unconstrained Plus, Allianz Flexi Asia Bond, Allianz Global Aggregate Bond Currency Risk Control, Allianz Global Credit SRI, Allianz Global Floating Rate Notes Plus, Allianz Global High Yield, Allianz Global Multi-Asset Credit, Allianz Global Opportunistic Bond, Allianz Renminbi Fixed Income, Allianz Selective Global High Income	<b>Changement des proportions de la Valeur nette d'inventaire d'un Compartiment faisant l'objet d'opérations de financement sur titres (Annexe 7 du Prospectus)</b>	
	40/50 Prêts de titres Part prévue/maximum de la VNI (%)	0/0 Prêts de titres Part prévue/maximum de la VNI (%)
	0/30 Opérations de mise et prise en pension Part prévue/maximum de la VNI (%)	0/0 Opérations de mise et prise en pension Part prévue/maximum de la VNI (%)
Allianz Capital Plus Global, Allianz Credit Opportunities Plus, Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 15, Allianz Emerging Markets Sovereign Bond, Allianz Emerging Markets SRI Bond, Allianz Emerging Markets SRI Corporate Bond, Allianz Euro Credit SRI, Allianz Euro Government Bond, Allianz European Bond RC, Allianz Global Intelligent Cities, Allianz Green Bond, Allianz Green Transition Bond, Allianz Income and Growth, Allianz Multi Asset Long / Short, Allianz Multi Asset Opportunities, Allianz Short Duration Global Bond SRI, Allianz Short Duration Global Real Estate Bond, Allianz Strategy Select 30, Allianz Strategy Select 50, Allianz Structured Alpha Strategy, Allianz Structured Return, Allianz	<b>Changement des proportions de la Valeur nette d'inventaire d'un Compartiment faisant l'objet d'opérations de financement sur titres (Annexe 7 du Prospectus)</b>	
	0/50 Prêts de titres Part prévue/maximum de la VNI (%)	0/0 Prêts de titres Part prévue/maximum de la VNI (%)
	0/30 Opérations de mise et prise en pension Part prévue/maximum de la VNI (%)	0/0 Opérations de mise et prise en pension Part prévue/maximum de la VNI (%)

Nom du Compartiment	Objet	
	Approche actuelle	Nouvelle approche
Unconstrained Multi Asset Strategy, Allianz US High Yield, Allianz US Short Duration High Income Bond, Allianz Volatility Strategy Fund		
Allianz Strategy Select 75	<b>Changement des proportions de la Valeur nette d'inventaire d'un Compartiment faisant l'objet d'opérations de financement sur titres (Annexe 7 du Prospectus)</b>	
	0/25 Prêts de titres Part prévue/maximum de la VNI (%)	0/0 Prêts de titres Part prévue/maximum de la VNI (%)
	0/30 Opérations de mise et prise en pension Part prévue/maximum de la VNI (%)	0/0 Opérations de mise et prise en pension Part prévue/maximum de la VNI (%)
Allianz Euro Crossover SRI	<b>Changement des proportions de la Valeur nette d'inventaire d'un Compartiment faisant l'objet d'opérations de financement sur titres (Annexe 7 du Prospectus)</b>	
	30/50 Prêts de titres Part prévue/maximum de la VNI (%)	0/0 Prêts de titres Part prévue/maximum de la VNI (%)
	0/30 Opérations de mise et prise en pension Part prévue/maximum de la VNI (%)	0/0 Opérations de mise et prise en pension Part prévue/maximum de la VNI (%)
Allianz Event Driven Strategy, Allianz Merger Arbitrage Strategy	<b>Changement des proportions de la Valeur nette d'inventaire d'un Compartiment faisant l'objet d'opérations de financement sur titres (Annexe 7 du Prospectus)</b>	
	0/50 Prêts de titres Part prévue/maximum de la VNI (%)	0/0 Prêts de titres Part prévue/maximum de la VNI (%)
Allianz Fixed Income Macro, Allianz Strategic Bond	<b>Changement des proportions de la Valeur nette d'inventaire d'un Compartiment faisant l'objet d'opérations de financement sur titres (Annexe 7 du Prospectus)</b>	
	20/70 Prêts de titres Part prévue/maximum de la VNI (%)	0/0 Prêts de titres Part prévue/maximum de la VNI (%)
	0/30 Opérations de mise et prise en pension Part prévue/maximum de la VNI (%)	0/0 Opérations de mise et prise en pension Part prévue/maximum de la VNI (%)

-----

En outre, le Conseil d'administration informe par la présente des changements suivants qui prendront effet le 3 novembre 2021 :

Nom du Compartiment	Modification du nom des Catégories d'Actions	
	Nom actuel de la Catégorie d'Actions	Nouveau nom de la Catégorie d'Actions
Allianz Climate Transition	P10 (EUR) (ISIN LU1917776624 / WKN A2PBBL)	P2 (EUR) (ISIN LU1917776624 / WKN A2PBBL)
Allianz Emerging Markets SRI Bond	P10 (H2-EUR) (ISIN LU1958619949 / WKN A2PEXV)	P2 (H2-EUR) (ISIN LU1958619949 / WKN A2PEXV)
	P10 (USD) (ISIN LU1958619865 / WKN A2PEXU)	P2 (USD) (ISIN LU1958619865 / WKN A2PEXU)
Allianz Global Credit SRI	P10 (H-EUR) (ISIN LU1527140096 / WKN A2DG66)	P2 (H-EUR) (ISIN LU1527140096 / WKN A2DG66)
Allianz Global Floating Rate Notes Plus	P10 (USD) (ISIN LU1740660607 / WKN A2JA98)	P2 (USD) (ISIN LU1740660607 / WKN A2JA98)
Allianz Global High Yield	P10 (H2-EUR) (ISIN LU1527139833 / WKN A2DG65)	P2 (H2-EUR) (ISIN LU1527139833 / WKN A2DG65)
Allianz Green Bond	P10 (EUR) (ISIN LU1527117193 / WKN A2DG6Y)	P2 (EUR) (ISIN LU1527117193 / WKN A2DG6Y)
Allianz Short Duration Global Real Estate Bond	P10 (H2-EUR) (ISIN LU1527139593 / WKN A2DG63)	P2 (H2-EUR) (ISIN LU1527139593 / WKN A2DG63)

-----

En outre, le Conseil d'administration informe par la présente des changements suivants qui prendront effet le 3 novembre 2021 :

Nom du Compartiment	Modification d'autres dispositions / restrictions (Annexe 6 du Prospectus)
Allianz All China Equity, Allianz Asia Innovation, Allianz China Equity, Allianz Emerging Asia Equity, Allianz Global Small Cap Equity, Allianz High Dividend Asia Pacific Equity, Allianz Japan Equity, Allianz Total Return Asian Equity	Le Prix de souscription des Actions doit être reçu par la Société sous la forme de fonds compensés dans un délai de trois Jours d'évaluation à compter du calcul dudit Prix. Le Prix de rachat sera payé dans un délai de trois Jours d'évaluation à compter du calcul dudit Prix.

Lors de son entrée en vigueur, le prospectus peut être consulté ou obtenu gratuitement auprès du siège social de la Société et de la Société de gestion à Francfort-sur-le-Main, ainsi qu'auprès des Agents d'information de la Société (tels que State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise ou Allianz Global Investors GmbH en République fédérale d'Allemagne) dans chaque pays où des compartiments de la Société sont enregistrés à des fins de distribution publique.

Senningerberg, novembre 2021

Sur ordre du Conseil d'administration  
Allianz Global Investors GmbH

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.